

COMPTE-RENDU

Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval

Date : Mardi 07 février 2023 à 14h30

Lieu : Salle des fêtes de Valençay

Etaient présents : voir fiche annexe

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont disponibles en téléchargement à ce lien :
https://eptbloirefr-my.sharepoint.com/:f/g/personal/ddgt_eptb-loire_fr/EsvHGIBfZYVJoO-stSkVMB4BCphsHdHKSb8af2aKbqnd5Q?e=UpZaMf

Le Mardi 07 février à 14h30 s'est tenue, à la salle des fêtes de Valençay, une séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Validation du compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 23 juin 2022
2. Présentation du rapport d'activité 2022 de la CLE
3. Programme d'actions 2023 de la CLE
4. Etat d'avancement des contrats territoriaux milieux aquatiques du bassin
5. Validation de l'analyse HMUC et proposition d'action sur le bassin du Fouzon
6. Point d'avancement sur l'étude HMUC Cher et validation de la sectorisation
7. Point d'avancement sur la thématique zones humides
8. Point d'avancement sur l'étude zone d'expansion des crues
9. Point d'information sur l'analyse de l'article 4 du règlement du SAGE liée à la gestion du barrage à aiguille de Civray

Remarque : Ce compte-rendu ne retranscrit pas la teneur complète des débats s'étant tenus en réunion, mais présente une synthèse des éléments de discussion autour de la formulation des enjeux et des objectifs.

M. Serge PERROCHON, Président de la CLE du SAGE Cher aval, remercie les membres de la CLE de leur présence (*cf. annexe : liste de présence*). Avec 26 membres présents ou représentés sur 62 (21 présents + 5 mandats) et 35 personnes dans la salle, et ouvre la séance.

1. Validation du compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 23 juin 2022.

Celui-ci n'appelle aucune remarque de la part des participants et est donc validé à l'unanimité

2. Présentation du rapport d'activité 2022 de la CLE

M. Julien COLIN (Animateur du SAGE Cher aval – Chargé de mission à l'Etablissement public Loire) présente le diaporama correspondant.

Celui-ci n'appelle pas de remarque de la part de l'assemblée et est donc adopté et valide notamment les actions de communication (DORIAN) ainsi que le tableur de bord du SAGE Cher aval.

3. Programme d'actions 2023 de la CLE

Suite à la présentation du PowerPoint aucune prise de parole n'est faite.

Monsieur PERROCHON (Président du SAGE Cher aval) rappelle que ce document pourra être ajusté en fonction des opportunités qui se présenteront notamment par rapport aux appels à projet.

Pour rappel les grandes missions de 2023 seront de pérenniser les actions de communication récurrentes sur le bassin du Cher, comme les webinaires ainsi que les journées inter-SAGE et les vidéos DORIAN.

Un travail sur la vulgarisation et la sensibilisation des résultats de l'étude HMUC Fouzon sera aussi à mener en parallèle de la démarche opérationnelle à mettre en place à court moyen et long terme sur les conclusions de l'étude.

En complément différents sujets devront être menés comme les zones d'expansion des crues, les inventaires zones humides ainsi que l'approche par un stage des débits écologiques dans le cadre de l'analyse HMUC Cher.

Le programme d'actions 2023 est donc adopté.

4. État d'avancement des contrats territoriaux milieux aquatiques du bassin

Suite la présentation par l'ensemble des cellules d'animation des contrats territoriaux milieux aquatique sur le bassin du SAGE Cher aval, plusieurs remarques ont été faites.

Monsieur PERROCHON rappelle que pour le syndicat du Fouzon dont il est le président, il y a une volonté de travailler sur la continuité écologique avec notamment une réunion prochainement avec les propriétaires de moulins du territoire. Il y a un besoin de travailler sur des solutions qui sont partagés pour atteindre les objectifs du bon état écologique. A cela s'ajoute aussi une nécessité de répondre aux enjeux liés à l'hydromorphologie, volet important pour l'aspect quantitatif et qualitatif.

Monsieur MIOT (Vice-Président de la CLE du SAGE et représentant du NEC à la CLE) rappelle aussi les besoins d'un suivi complémentaire sur l'impact des travaux menée par le NEC sur l'axe.

L'investissement est important et voir si les travaux ont amélioré la situation est nécessaire. Monsieur Miot propose de mettre des caméras pour le comptage piscicole.

Monsieur COLIN présente rapidement l'appel à projet migration dont l'Etablissement public Loire a déposé un dossier pour reprendre les suivis anguille dès 2023 sur le Cher.

Monsieur DE LESPINAY (France Nature Environnement) appui sur le besoin d'un suivi mais le Cher est particulier car c'est une réouverture petit à petit qui est réalisé et que les bénéfices pour les espèces sera difficilement quantifiable à court terme. En complément du changement climatique, la raréfaction des espèces ne facilite en rien les choses.

Monsieur VERLEY, (DREAL) demande plus de détail concernant la partie gestion quantitative pour le Nouvel Espace du Cher.

Madame MOSNIER (Directrice du NEC) explique qu'il est question du Filet avec un travail sur la reconnexion des sources mais aussi de s'inscrire dans les différents projets et études sur le territoire qui traitent du quantitatif. Aussi Madame Mosnier rappelle qu'en complément de cela un apport de connaissance est prévu à travers des inventaires zones humides porté par le NEC.

Monsieur PERROCHON conclut sur les besoins de faire le bilan et de voir l'efficacité des travaux. Il y a une nécessité à anticiper dès le début le suivi et l'évaluation des actions. Monsieur le président remercie les différents intervenants.

5. Validation de l'analyse HMUC et proposition d'action sur le bassin du Fouzon

Validation de la partie factuelle

Suite à la présentation par le bureau d'étude Suez Consulting des rappels de la phase 1 et 2 ainsi que des résultats factuels de la phase 3, Monsieur COLIN explique qu'il sera fait dans un second temps la présentation de la déclinaison opérationnelle de cette partie. Au vu de la fin de marché avec le prestataire se finissant dans les prochains jours, il a été choisi de séparer les résultats de l'étude des choix stratégiques du bassin permettant de clôturer l'étude dans les temps.

Monsieur COLIN en profite pour remercier l'ensemble des membres du COTECH et des heures attribuées au suivi de l'étude.

Monsieur PERROCHON indique que par souci d'honnêteté il ne participera pas au vote car il est irriguant sur le bassin. Il indique cependant avoir participé aux différents comités techniques de cette étude. Il rappelle aussi que le bureau d'étude a souligné les imperfections de certains résultats et qu'il restera toujours des choses à peaufiner. Il rappelle le besoin d'avancer, le point à retenir reste qu'il y aura des efforts à faire sur le territoire en termes de prélèvements. Cette première phase a été élaborée dans un esprit de recherche d'équilibre. Monsieur PERROCHON aurait souhaité d'autres indicateurs et notamment les efforts à faire en L/s pour pouvoir mettre en lien avec les débits.

Monsieur LEGERET (Association des Producteurs autonome Centre et Moyenne Loire) fait une remarque sur la notion d'usage. Il rappelle qu'un usage de l'eau ne constitue pas nécessairement un prélèvement (exemple canoé).

M. VERLEY précise que les usages considérés dans l'étude s'apparentent bien à des prélèvements.

M. DE LESPINAY rappelle les données IFEN montrant les disparités entre prélèvements et impact de ces derniers.

M. RIOLLET (Vice-Président de la Chambre d'agriculture de l'Indre) : qualifie l'étude de complexe, avec des objectifs et des bases de données difficiles à mettre en œuvre. Il indique ne peut être pas y avoir passé assez de temps sur les dernières discussions et notamment la question de l'irrigation en période printanière. Monsieur RIOLLET indique qu'il est difficile pour lui de tirer des conclusions au litre près car cela donnera des objectifs à atteindre.

M. COLIN rappelle que l'exercice reste difficile mais que le bassin du Fouzon n'est pas le premier territoire à devoir traiter de la question des volumes prélevables. Il note aussi le besoin de bien séparer ce qui revient à l'étude et des propositions de gestion pour le territoire.

Mme MOSNIER se prononce en faveur du fait que l'on puisse s'inspirer de cette étude dans le cadre de la réalisation de l'étude HMUC Cher. Il y aura cependant un besoin de bien partager les hypothèses et le cadre de travail avant d'avancer sur cette dernière.

Monsieur MIOT rappelle l'importance de vulgarisation de ce type d'étude. Il indique que les conclusions présentées sont complexes à critiquer pour des élus et qu'il est donc compliqué de se positionner.

Monsieur GODIN comprend que l'on en arrive à apprécier des restrictions globales sur les usages, mais sans savoir de quelle manière les différents usages sont impactés, cela complique les décisions à prendre.

Monsieur COLIN explique qu'en effet cette première partie explique la partie factuelle de l'étude et que dans un second temps il vous sera présenté l'impact sur les usages.

Monsieur TOUSSAINT (France Nature Environnement) explique que ce qui est présenté ici c'est un état des lieux qui est nécessaire pour ne pas être dans le flou sur les démarches à venir. Vu le changement climatique, l'étude est peut-être optimiste, surtout au vu des dysfonctionnements des territoires. Il rappelle que le CLE ne doit pas avoir peur de valider ce travail, il donne un état des lieux sur la base duquel une définition de la politique sera possible et qui permettra de garder une référence sur les investissements des actions à mener.

Monsieur RIOLLET aurait souhaité que les taux d'incertitude soient présentés lors de cette séance.

Monsieur COLIN explique que cela aurait alourdi la présentation déjà bien dense et qu'aucune incertitude n'a été ajoutée depuis la dernière validation des phases 1 et 2 en séance plénière de la CLE du 23 juin dernier.

Monsieur MIOT, Président de la séance pour ce vote, propose de passer au vote sur les éléments factuels de la phase 3 de l'étude qui sont :

- Démarche (calcul des volumes prélevables, adaptation de la gestion de crise, définition de piézométries objectives de référence)
- Volumes prélevables définis mensuellement et par unité de gestion
- Ensemble des données définies et produites

- Taux d'incertitudes
- Étude dans sa globalité

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval vote à l'unanimité moins 4 absentions.

Validation de la partie stratégique

Suite à la présentation faite par Max MENTHA et celle de Mme GANTET (conseillère gestion de l'eau à la Chambre d'agriculture de l'Indre) et Monsieur COLIN, plusieurs remarques et commentaires sont formulés.

Monsieur PERROCHON attire l'attention sur les réductions demandées et de ne pas mettre en face des structures trop importantes qui engendreront des frais de fonctionnement importants. Monsieur PERROCHON regrette de ne pas avoir eu dans le dossier de séance les points de prélèvement pour des questions RGPD. Monsieur PERROCHON ajoute que les baisses proposées pour les volumes prélevables dans la stratégie impacteront pour le Fouzon amont où il est irrigant un poste et demi de travail. Il souligne le travail et les échanges enrichissants que nous avons pu avoir dans les différentes réunions de suivi de cette étude.

Monsieur RIOLLET rappelle que quels que soient les moyens mis en place, il sera dur de voir l'impact qu'ils auront en raison du changement climatique. Il est nécessaire d'avoir un certain nombre d'années de test pour voir réellement ce que ça donne. Monsieur RIOLLET note aussi que l'eau est en quantité bien suffisante sur la partie printanière. Concernant la proposition sur la prise en compte du Percentile 90 pour la répartition des volumes prélevables en période printanière, il est nécessaire de la prendre en compte et retravailler sur le sujet. Concernant la stratégie d'actions il est important de bien stipuler que lorsqu'on peut soutenir les usages il faut les soutenir et notamment par ce volume résiduel. Plusieurs solutions peuvent être imaginées aux vues des résultats de l'étude et notamment le déport des cultures aux printemps ainsi que le stockage printanier ou hivernal pour soutenir la période estivale. Enfin Monsieur RIOLLET se pose la question si le choix de ne pas demander un effort à l'industriel est une bonne chose.

Monsieur JOURDAIN (Vice-Président du SAGE Cher aval et Président de la communauté de communes Val Fouzon) explique qu'il y a déjà un effort sur l'industrie qui est à faire car ils sont fortement impactés (clients de l'AEP). 20% de l'eau du syndicat est vendue aux industriels. Il est important de trouver des solutions pour la sécurisation de l'accès à l'eau potable. Il y a aussi un besoin de communiquer pour que chacun prenne conscience de problème de l'eau. Le travail réalisé est un bon référentiel, même si beaucoup de choses sont à combler.

Monsieur BARBEY (Directeur de la Fédération de pêche de l'Indre) regrette qu'on ait des plans d'eau en non réglementé, car il s'agit d'un usage très impactant. La proposition de stratégie s'inscrit dans le long terme pour assurer le maintien des activités et les emplois (malgré VP contraignants). Suite à la présentation sur l'irrigation printanière, il semble aussi important de retravailler le sujet pour permettre d'être bien sûr des volumes distribués ainsi que des volumes attribués résiduels.

Plusieurs échanges ont lieu sur la période printanière. Ces différents points seront retravaillés en COTECH pour être présentés lors d'une prochaine séance plénière.

Monsieur PERROCHON explique que ce qui est validé aujourd'hui pourra être du concret car le Préfet peut valider par anticipation les volumes prélevables. Il est important de laisser le temps (horizon 2030) au territoire pour préserver les emplois en s'adaptant.

Monsieur COLIN explique que la stratégie élaborée se base d'après des retours d'expériences et la configuration du territoire du Fouzon. Un temps est nécessaire pour que chaque brique technique, administrative et réglementaire puisse être menée en parallèle. Aussi il faudra retravailler la question du VAR

Monsieur TOUZAC explique qu'il y a plusieurs points à délibérer. On ne pourra peut-être pas trancher sur la répartition entre usages aujourd'hui, mais certains points peuvent être validés dès aujourd'hui (distribution spatiale et temporelle). Tout ça ne vaut que si la CLE définit une stratégie avec un calendrier précis. Il faut apporter plus de précision au retro planning pour permettre d'atteindre les objectifs. Il propose de valider les volumes avec une clause de revoyure pour permettre d'avancer rapidement sur la question et les objectifs.

Monsieur PERROCHON explique que le Cotech doit se transformer en un organisme de réflexion pour gérer cette période de transition, car il y a un besoin d'avoir une progression sur chaque année. Il faut inciter les préleveurs à entrer dans la démarche. Par exemple, sur le sujet des retenues de substitution, voir ou, comment et combien on en met. Il faut inciter les gens à entrer dans cette démarche pour qu'on puisse s'inscrire collectivement pour anticiper les objectifs.

Monsieur PERROCHON demande à l'assemblée si il y a d'autres questions.

Monsieur JOURDAIN explique qu'il serait préférable de repousser le vote car la question sur l'industriel pose question sur le Fouzon aval, notamment sur la connaissance des industries et de leurs besoins. Si il y a validation de ce travail, il y aura un dispositif arrêté qui bloque tout développement économique sur le territoire.

Monsieur TOUSSAINT rappelle que si aucune décision n'est prise maintenant, cela sera ingérable par la suite. La gestion de crise est déjà sur une période relativement favorable (2010-2018).

Monsieur TOUZAC explique aussi qu'il est d'accord sur le fait de ne pas arrêter le développement territorial, mais si les acteurs ne font rien, les activités s'arrêteront toutes seules. Monsieur TOUZAC demande si il est possible de fixer des volumes avec une clause de revoyure dans un an en fonction de la capacité du territoire à répondre aux ambitions et aux objectifs.

Monsieur RIOLLET explique qu'il est possible de valider plusieurs points aujourd'hui et notamment les volumes prélevables comme ils ont été définis mathématiquement ainsi que la distribution spatiale et temporelle avec une possibilité d'y revenir en fonction de l'analyse sur une à deux ans.

Monsieur PERROCHON explique que la situation devient compliquée et qu'il ne souhaite pas passer en force sur ce sujet. Il propose de repousser le vote à une prochaine séance plénière de la CLE. De plus un certain nombre d'élus sont partis. Monsieur PERROCHON rappelle qu'il a déjà présenté aux collègues des élus les résultats mais qu'il n'avait pas encore la distribution des volumes prélevables. Il se tient à la disposition de l'ensemble des membres de la CLE pour échanger sur le sujet.

Monsieur VERLEY demande que la CLE soit reportée à une date avant le départ de Monsieur COLIN.


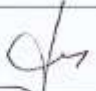



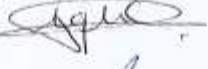



Monsieur PERROCHON valide le fait de refaire un COTECH pour retravailler les points de réflexion, une permanence pour expliquer l'étude HMUC aux membres de la CLE ainsi qu'une séance plénière avant le 31 mars 2023.




M. PERROCHON (Président de la CLE du SAGE Cher aval) clôture la séance à 18h08.

Le Président de la CLE du SAGE Cher aval






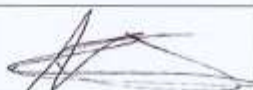


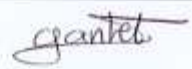

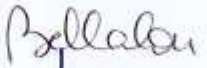

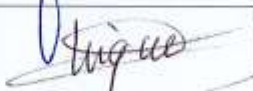
Désignation	Collège	Nom Prénom	Instances représentées	Signature
Vice-président du conseil départemental de Loir-et-Cher	Elus	Philippe SARTORI	Conseil Départemental de Loir-et-Cher	
Conseiller départemental du conseil départemental	Elus	Vincent LOUAULT	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	
Vice-président du conseil départemental du Cher	Elus	Didier BRUGERE	Conseil Départemental du Cher	
Vice-président du Conseil régional	Elus	Philippe FOURNIE	Conseil Régional du Centre-Val de Loire	
Conseiller départemental départemental du Loir-	Elus	Michel CONTOUR	Etablissement public Loire	
Maire délégué de la commune de Bourré	Elus	Michel DUMONT-DAYOT	S.I.A.A.M.	Excusé Pouvoir JF.MARINIER 
Délégué syndicat	Elus	Bernard MARCHAND	Syndicat de la Vallée du Fouzon	
Président du Syndicat	Elus	Romarc BOUVARD	Syndicat Mixte des Bassins Versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois	
Président du Syndicat	Elus	Joël RETY	Syndicat Mixte du Bassin du Nahon	
Président du Syndicat	Elus	Thibault GASC	Syndicat Mixte du Canal de Berry 41	
Maire de Villefranche-sur-Cher	Elus	Bruno MARECHAL	Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	
Maire de Chabris	Elus	Fabrice VAURY	Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry	
Conseiller municipal de Bléré	Elus	Lionel CHANTELOUP	Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine	
Présidente du Syndicat	Elus	Françoise GILOT-LECLERC	Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage	
Adjoint au Maire d'Azay-sur-Cher	Elus	Marc MIOT	Syndicat Mixte Nouvel Espace du Cher	
Maire de Saint-Etienne-de-Chigny	Elus	Régis SALIC	Tours Métropole Val de Loire	

Séance Plénière de la CLE du SAGE Cher aval le 07/03/2023				
Désignation	Collège	Nom Prénom	Instances représentées	Signature
Maire de Bretagne	Elus	Hugues FOUCAULT	Association départementale des maires de l'Indre	
Maire de Val Fouzon	Elus	Philippe JOURDAIN	Association départementale des maires de l'Indre	
Maire de Vatan	Elus	Phillippe METIVIER	Association départementale des maires de l'Indre	
Maire de Villegongis	Elus	Jean-Marc SEVAULT	Association départementale des maires de l'Indre	
Maire-adjoint de Fontguenand	Elus	Alain MOREAU	Association départementale des maires de l'Indre	
Adjointe au Maire de Villefranche-sur-Cher	Elus	Nelly ANTOINE	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Excusée
Maire de Châteauneuf	Elus	Christian SAUX	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	
Maire de Faverolles-sur-Cher	Elus	Olivier RACAULT	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	
Maire de Monthou-sur-Cher	Elus	Jean-François MARINIER	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	
Maire de Saint-Loup-sur-Cher	Elus	Pierre BARBE	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	
Adjoint au Maire d'Azay-sur-Cher	Elus	Ludovic DUBOIS	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	
Adjoint au Maire de Franceuil	Elus	Patrick DE FRIBERG	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	
Adjointe au Maire de Savonnières	Elus	Corinne BISSON	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	
Adjoint au Maire d'Azay-sur-Cher	Elus	Claude ABLITZER	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	
Maire de Chenonceaux	Elus	Pierre POUPEAU	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	
Maire de Nohant -en-Gracay	Elus	Serge PERROCHON	Association départementale des maires du Cher	
Vice-président du conseil départemental de l'Indre	Elus	Claude DOUCET	Conseil Départemental de l'Indre	

Désignation	Collège	Nom Prénom	Instances représentée	Signature
le Président ou son représentant	Usagers	MARBEY Bruno	Association Régionale des FDPMA Centre-Val de Loire	
le Président ou son représentant	Usagers		Chambre d'Agriculture de l'Indre	
le Président ou son représentant	Usagers	Anne BOVIER - Hubert MARSEAULT	Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher	
le Président ou son représentant	Usagers		Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Centre-Val de Loire	
le Président ou son représentant	Usagers		Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire	
le Président ou son représentant	Usagers	GOTTA Jean-Marie	Comité Régional Canoë-Kayak Centre-Val de Loire	
le Président ou son représentant	Usagers	MARSEAULT Hubert	Commission Départementale des Irrigants de Loir-et-Cher	
le Président ou son représentant	Usagers		Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire	
le Président ou son représentant	Usagers		CRPF Ile-de-France et Centre-Val de Loire	
le Président ou son représentant	Usagers	Diquelco Nathalie	Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire	
le Président ou son représentant	Usagers	DELESPIVAY Justine	France Nature Environnement Centre-Val de Loire	
le Président ou son représentant	Usagers		UFC - Que Choisir Centre-Val de Loire	
le Président ou son représentant	Usagers		UNICEM Centre-Val de Loire	
le Président ou son représentant	Usagers		Agence Départementale du Tourisme de Touraine	
le Président ou son représentant	Usagers		Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher	
le Président ou son représentant	Usagers	LEGERET	Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire	
le Président ou son représentant	Usagers		Association des Riverains de France	

Désignation	Collège	Nom Prénom	Instances représentées	Signature
le Directeur Général ou son représentant	Etat	Toulzac Pierre	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	
le Directeur Régional ou son représentant	Etat	Vincent Vauclin	Office Française pour la Biodiversité - DR Centre-Val de Loire	Excusé Pouvoir à H Toulzac
le Directeur Régional ou son représentant	Etat		Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire	Excusée
la Directrice Départementale ou son représentant	Etat		DDT de l'Indre	
la Directrice Départementale ou son représentant	Etat	Dirac Pierre	DDT de Loir-et-Cher	
le Directeur Départemental ou son représentant	Etat		DDT d'Indre-et-Loire	
la Directrice Départementale ou son représentant	Etat		DDT du Cher	
le Directeur Régional ou son représentant	Etat		DREAL Centre-Val de Loire	
le Préfet ou son représentant	Etat		Préfecture de la Région Centre-Val de Loire	Pouvoir à H Toulzac FERRY
le Préfet ou son représentant	Etat		Préfecture de l'Indre	
le Préfet ou son représentant	Etat		Préfecture de Loir-et-Cher	
la Préfète ou son représentant	Etat		Préfecture d'Indre-et-Loire	
la Préfète ou son représentant	Etat		Préfecture du Cher	

Représentant complémentaire d'un siège à la CLE

Désignation	Collège	Nom Prénom	Instances représentée	Signature
		GILBERT Steven	cellule d'animation CTB	
		HERBERT Maxime	Cellule animation CTB	
		MENTHA Max	SUEZ Consulting (présentation d'étude)	
		PREVY Simon	SAGE	
		CAVAILLE Fabrice	COM	
		MOSNIER Nathalie	NEC	
		SOLEILHAC Coralie	NEC	
		LARTOUX Delphine	CD 36 ASTER	
		GANTET Marie	CA 36 technique	
		MOREAU Alain	FONTECHAUD	
		BELLALOU Sébastien	CAH1	
		TOUSAIN Christophe	FNE Ducoboucaud	
		CHIQUET Jackie	UFC QUE CHOISIR	
		JULI COLIN	SAGE	